



Circulaire

n° 10883

Vendredi 28 novembre 2014

Pétrole brut et produits pétrochimiques iraniens

Nouvelle prolongation de la suspension des mesures restrictives de l'UE

DÉCISION 2014/829/PESC DU 25 NOVEMBRE 2014

> Le 25 novembre 2014, le Conseil de l'Union européenne a prorogé de six mois la suspension des mesures restrictives adoptées à l'encontre de l'Iran par la décision 2010/413/PESC du 26 juillet 2010.

Cette prorogation fait suite :

- à une première prorogation de six mois (décision 2014/21/PESC du 20 janvier 2014),
- à une deuxième prorogation de quatre mois (décision 2014/480/PESC du 21 juillet 2014)¹.

La décision 2014/829/PESC suspend, jusqu'au **30 juin 2015**, l'interdiction touchant :

- l'importation, l'achat ou le transport de pétrole brut et de produits pétrochimiques iraniens,
- la fourniture de financement et de prestations d'assurances liés aux ventes de pétrole brut et de produits pétrochimiques iraniens.

> Figurent ci-après :

- le communiqué du Conseil de l'Union européenne du 25 novembre 2014,
- la décision 2014/829/PESC du Conseil du 25 novembre 2014.

¹ Cf. Circ. CPDP n° 10850 du 23 juillet 2014.